

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2023-1-4-1

Séance du jeudi 9 février 2023

APPEL À PROJETS DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT FSL DU HAUT-RHIN POUR L'ANNÉE 2023

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KRIEGER Laurent, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

DELATTRE Cécile donne procuration à CLAUSS Robin
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
FUCHS Bruno donne procuration à MILLION Lara
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à ZAEGEL Sébastien
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe
JENN Fatima donne procuration à WOLFHUGEL Christiane
KLINKERT Brigitte donne procuration à KLEITZ Francis
KOBRYN Florian donne procuration à QUINTALLET Ludivine
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
LARONZE Fleur donne procuration à FREMONT Damien
LEHMANN Marie-Paule donne procuration à KRIEGER Laurent
LORENTZ Michel donne procuration à ISSELE Christelle
MATT Nicolas donne procuration à HOERLE Jean-Louis
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
PFEIFFER Pascale donne procuration à JANDER Nicolas
REYMANN Anne donne procuration à TENENBAUM Anne
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine

EXCUSE :
STRAUMANN Eric

ABSENTS :
DEBES Vincent, MAURER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la loi n° 90-449 du 31 mai 1990, dite loi BESSON, visant à la mise en œuvre du droit au logement, et notamment son article 6,
- VU le Code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles L. 361-1 et 3 et R. 365-1, 3 et 6,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-4-4-1 du 20 octobre 2022 relative au lancement de l'appel à projets 2023 du FSL 68 pour la mise en œuvre de l'accompagnement social lié au logement, l'aide à la gestion locative et la lutte contre la précarité énergétique,
- VU le règlement Intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement du Haut-Rhin,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté du 26 janvier 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve et autorise le versement, sur le budget du Fonds de Solidarité pour le Logement du Haut-Rhin (FSL 68) géré par la CAF du Haut-Rhin, des subventions aux associations ci-après, issues du résultat de l'appel à projets 2023 pour la mise en œuvre de l'accompagnement social lié au logement, l'aide à la gestion locative et la lutte contre la précarité énergétique sur le territoire du Haut-Rhin, pour un montant total de **574 468 €** réparti comme suit :

CANDIDATS		Axe 1 ASLLI	AXE 2 Actions collectives et spécifiques liées au logement	AXE 3 Aide à la Gestion Locative (AGL)	AXE 4 Lutte contre la précarité énergétique	TOTAL
1	ACCES	48 006 €				48 006 €
2	ALEOS/AIVS IMEOS		0 €	79 560 €	15 000 €	94 560 €
3	ALSA			5 200 €		5 200 €
4	AMLI	67 818 €				67 818 €
5	APPART			7 280 €		7 280 €
6	APPONA	7 620 €				7 620 €
7	APPUIS	58 674 €	15 000 €	117 520 €		191 194 €
8	MANNE EMPLOI				6 500 €	6 500 €
9	RESONANCE	38 862 €		1 040 €	50000 € <i>(40 000 €+ 10 000 € pour l'expérimentation)</i>	89 902 €
10	UDAF	56 388 €				56 388 €
11	CCAS de MULHOUSE				-	0 €
TOTAL :		277 368 €	15 000 €	210 600 €	71 500 €	574 468 €

- Approuve le modèle de convention et ses annexes y afférents, joints à la présente délibération,
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer les conventions particulières à intervenir, conformément à ce modèle, avec chacune des associations retenues dans le cadre de l'appel à projets.

Mme Fatima JENN, en tant que membre du conseil d'administration au sein de l'association ALEOS, ne participe ni au débat ni au vote.

Mme Patricia BOHN et M. Lucien MULLER, en tant que membres du conseil d'administration au sein de l'association Résonance, ne participent ni au débat ni au vote.

M. Alain COUCHOT, en tant que membre du conseil d'administration au sein du CCAS de Mulhouse, ne participe ni au débat ni au vote.

LE PRESIDENT

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité
0 voix contre
0 abstention